

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF139

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 48

À l'alinéa 1, substituer au mot : « deuxième » le mot : « quatrième »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à instaurer trois jours de carence dans la fonction publique, afin d'aligner le délai de carence dans la fonction publique sur celui en vigueur dans le secteur privé.